

Travaux en hauteur

Les interventions en hauteur doivent être effectuées par des personnes ayant reçu une formation. Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail (articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail). En outre, des formations spécifiques sont prévues pour l'usage de certains équipements de travail comme les échafaudages et les équipements motorisés pour le travail en hauteur.

Déroulement de la formation

Durée : 14 h (2 jours)

Profils des stagiaires : Toute personne appelée à travailler en hauteur, à l'aide d'équipements de protection individuelle catégorie 3 (harnais, système anti-chute, ancrage)

Pré-requis :

- Être reconnu médicalement apte aux travaux en hauteur
- Ne pas être sujet aux vertiges

Nombre de participants : De 4 minimum à 8 maximum par session

Objectifs pédagogiques

- Nommer les réglementations et les normes de sécurité en hauteur
- Mettre en pratique le port et l'utilisation des équipements de protection individuelle (Catégorie 3)
- Maîtriser une pratique suffisante pour évoluer et se positionner en sécurité lors d'interventions en hauteur sur des structures industrielles à l'aide des équipements individuelle (points d'ancrages et ligne de vie câbles fixes ou provisoires)
- Désigner les différentes techniques de vérification, entretien et rangement de son matériel

Contenu de la formation

- **Partie théorique**
 - La prévention des chutes de hauteur
 - La responsabilité civile et pénale
 - Les moyens de protection
 - Présentation des EPI Catégorie 3 (Connecteurs, longes, harnais anti-chute et maintien, casque,..)
 - Calculs théoriques d'une chute et statistiques
 - La gestion du matériel et des outils
 - La présentation des échelles fixes et à crinoline et leur dispositif antichute mobile
- **Partie pratique**
 - La présentation du matériel de sécurité
 - Le réglage des harnais de sécurité
 - La confection des différents points d'ancrage fixes sur structures naturelles et création des amarrages provisoires pour progression verticale et horizontale
 - La mise en place et utilisation des longes avec connecteurs et dispositif de maintien en progression verticale
 - L'utilisation des lignes de vies différentes en fonction des expositions aux chutes
 - La progression sur échelle à crinoline et la sécurité des utilisateurs avec les EPI
 - La réalisation d'exercices pratiques d'équipements et de progression avec cheminement au sol
 - La mise en situation sur le site (si possibilité), équipement sur une zone de travail en situation réelle

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



Organisation de la formation

Equipe pédagogique : Formateur titulaire du certificat d'agent technique nordiste - Moniteur de travaux en hauteur - Vérificateur EPI catégorie 3

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation
- Tableau blanc ou paperboard
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Mises en oeuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires
- La formation s'appuie sur des échanges d'expériences, interrogations, des études de cas concrets, des démonstrations et des mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Évaluation formative
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

Modalités d'accès : Demande d'inscription à faire par mail (formation@altisafety.fr) ou par téléphone au 07 64 15 28 85 et réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Modalités de certification

Résultats attendus : Les participants doivent satisfaire au test final (exercice pratique en situation réelle)

Modalités d'obtention : Délivrance d'une attestation individuelle

Détails sur la certification : Formation non certificative

Durée de validité : Conseillé tous les 3 ans

Qualité : Taux de satisfaction des apprenants : 8,5/10